



## CONDITIONS DE LA GARANTIE

Tous les produits **FÒGHER** sont couverts par la garantie de 24 mois, comme spécifié dans les conditions générales de vente établies par la Directive Européenne 1999/44/CEE\*.

Si, au moment de l'achat ou pendant la période de validité de la garantie, vous identifiez les défauts attribuables à des erreurs de fabrication, des défauts de composants ou accessoires manquants, veuillez les signaler rapidement à notre assistance commerciale ou technique. Après avoir effectué les vérifications appropriées, nous réparerons ou remplacerons les pièces défectueuses qui ont été signalés.

La garantie s'applique uniquement aux défauts évidents du produit dans des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

La garantie ne couvre pas les défauts causés par une mauvaise installation et un emploi incorrect ainsi que tous les défauts résultant de problèmes techniques issus de modifications apportées volontairement par l'utilisateur, l'utilisation d'accessoires non d'origine, vandalisme, manque de nettoyage, manque d'entretien courant et extraordinaire, et négligence de la part de l'utilisateur (par exemple colmatage des brûleurs ou accumulation de poussière/saleté). Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par des phénomènes météorologiques tels que les orages, les tempêtes, inondations, tremblements de terre ou tornades. L'utilisation incorrecte du gril, par le non-respect de ces recommandations, est dangereuse et peut causer des dommages aux personnes, aux animaux et aux biens.

Pour cette raison, le fabricant Deimos n'est pas responsable des dommages aux personnes ou aux biens résultant d'une utilisation inappropriée et irresponsable. Ce produit ne doit être utilisé que par des adultes et personnes responsables ; à l'inverse, les personnes âgées, les enfants et les personnes fragiles et vulnérables, doivent se tenir à une distance appropriée du gril pendant son fonctionnement et pendant la période immédiatement après l'avoir éteint.

Ces grils sont équipés d'un certificat d'examen type EC délivré par un organisme notifié conformément aux appareils à gaz Règlement 2016/426 UE\*, ce qui signifie que l'équipement est fourni avec la garantie maximale de qualité et de fonctionnalité, car la production en série est soumise à des inspections annuelles et des contrôles de sécurité permanents.